

<p>Nombre de membres au Conseil de Communauté : 121 titulaires – 70 suppléants</p>	<p>Conseillers en fonction : 121 titulaires – 58 suppléants</p>	<p>Conseillers présents : 75 Dont suppléants : 2 Absents excusés : 19 Absents : 29</p>
--	---	--

Date de convocation : 18 février 2014.

Vote(s) pour : 75
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du lundi 24 février 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 11 : **Pôle Gestion des Déchets : affectation complémentaire de l'Autorisation de Programme QVGD002 « Renouvellement du Parc Véhicules ».**

Rapporteur : Monsieur WANNENMACHER

Le Conseil,
Le Bureau entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Budget Primitif 2014, le règlement financier afférent aux Autorisations de Programme et Crédits de Paiement et les Autorisations de Programme correspondantes,
VU le programme d'investissement du Pôle Gestion des Déchets,

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre le programme de modernisation du parc de véhicules du Pôle Gestion des Déchets par le déploiement d'un programme d'équipement d'outils de géolocalisation des véhicules permettant une gestion optimisée des tournées,

AFFECTE à hauteur de 250 000 € TTC l'Autorisation de Programme « Renouvellement du Parc Véhicules » ouverte dans le cadre du Budget Primitif 2010 :

AP « Renouvellement du Parc Véhicules »	2 585 000 €
Augmentation d'AP (BP 2014)	250 000 €
Nouveau montant d'AP « Renouvellement du Parc Véhicules »	2 835 000 €
Montant déjà affecté	2 585 000 €
Affectation complémentaire	250 000 €
Affectation totale	2 835 000 €
Affectation encore disponible	0 €

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés correspondants ainsi que toutes pièces et documents contractuels se rapportant à ces opérations.

Pour extrait conforme
Metz, le 25 février 2014
Pour le Président
Le Directeur Général des Services



 Hélène KISSEL